FAQ - Programme des candidats des provinces

- Qu’est-ce que le Programme des candidats des provinces ?
- Quelles sont les provinces qui participent au programme de candidats des provinces ?
- Faut-il satisfaire les conditions d’un candidat de province pour devenir un résident permanent ?
- Où doit-on soumettre une demande au programme de candidats des provinces ?
- Est-ce que le programme de candidats des provinces garantit l’obtention d’un visa d'immigration canadien ?

Qu’est-ce que le Programme des candidats des provinces ?

Le programme des candidats des provinces a été établi par Citoyenneté et Immigration Canada afin de permettre à certaines provinces de maintenir des professionnels internationaux et des travailleurs qui ont exprimées leur désir de s’établir dans une province particulière et de contribuer au développement économique de celle-ci. La plupart des provinces canadiennes participe à ce programme de candidats.

Quelles sont les provinces qui participent au programme de candidats des provinces ?

Les provinces suivantes participent au Programme des candidats des provinces : * Alberta * Colombie-Britannique * Manitoba * Nouveau-Brunswick * Terre-Neuve et le Labrador * Nouvelle-Écosse * Ontario * Île-du-Prince-Édouard * Saskatchewan * Yukon.

Faut-il remplir les conditions d’un candidat de province pour devenir un résident permanent ?

Non, ce n’est facultatif que si vous désirez vous établir dans une province particulière ; sinon un visa d'Immigration Canada (résident permanent) peut être obtenu sans la candidature provinciale.

Q. Où doit-on soumettre une demande au programme de candidats des provinces ?

Une demande sous le programme de candidats des provinces est soumise au bureau du

gouvernement provincial approprié.

Est-ce que le programme de candidats des provinces garantit l'obtention d'un visa d'immigration canadien ?

Non. Un agent de Citoyenneté et Immigration Canada doit s'assurer que le candidat satisfait les conditions d'admissibilité - santé, sécurité et authenticité de documents - avant de lui émettre un visa d'immigration canadien.